CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2010

L'an 2010, le 30 novembre à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian Bago, Maire, en présence de Madame Louisa Loyer, Adjointe, de Messieurs Armand Dedieu et Georges Masfranckx, adjoints, de Madame Anne Bernstein, de Messieurs Jean-Pascal Descamps, Dominique Fasse et Michel Noirault formant la majorité des membres en exercice. Mesdames Dorothée Boudine et Catherine Van Isacker, Monsieur Gérard Barrier sont absents excusés.

Pouvoir de Madame Catherine Van Isacker à Monsieur Armand Dedieu et pouvoir de Monsieur Gérard Barrier à Monsieur Christian Bago

Le secrétaire de séance est Jean-Pascal Descamps.

1. Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 21 septembre 2010

2. Situation des travaux communaux

Les travaux de la place de la mairie ont débutés ainsi que l'opération de Sécurisation d'Intérêt Local de la rue du Moulin. En fonction des intempéries, les travaux seront terminés mi-janvier 2011.

La rue du Moulin sera totalement fermée à la circulation pendant 2/3 jours lors de la mise en place des enrobés. La rue des Carmélites sera remise en double sens de circulation pendant cette fermeture.

3. Dossier financier de l'école

En raison de l'absence de fondations, de murs et poutres porteurs en très mauvais état, des impositions du bureau de contrôle, des travaux supplémentaires sont nécessaires à savoir :

- Modification des murs et nettoyage des combes : 15 100 €

- Dallage et modification de la salle de motricité : 20 800 €

- Supplément sur charpente : 3 450 €

- Modification du plancher : 5 950 €

- Supplément de couverture : 2 500 €

- Menuiserie intérieure : 488.40 €

- Plomberie : 800.00€

Sur le lot plâtrerie s'applique une moins-value d'environ 4 000.00 € par rapport au devis initial.

Soit un total de plus-values de 45 088.40 €

Après délibération et à l'unanimité le conseil municipal accepte ces plus values.

4. Création d'un préau dans la future école

Le maire propose la création d'un préau dans l'enceinte de la nouvelle école. Les membres du conseil, après délibération et à l'unanimité, approuve ce projet et charge le maire d'instruire ce dossier.

5. Demande de Réserve Parlementaire pour la création d'un préau

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil l'autorisation de solliciter une participation financière au titre de la Réserve Parlementaire auprès du Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire pour la création d'un préau dans l'enceinte de la nouvelle école. Le coût est estimé à 72 250.00 €HT. Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, décide d'autoriser la demande de participation financière au titre de la Réserve Parlementaire auprès du Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire.

6. Employés communaux

- Remplacement de Madame Monique Concaret en retraite au 30 juin 2011

La candidature au poste de secrétaire de mairie de Madame Tatiana Buet est acceptée.

Afin de favoriser la passation des tâches, d'assurer sa formation et de permettre de prendre ce poste dans de bonnes conditions, Madame Tatiana Buet sera embauchée du 1^{er} janvier au 30 juin 2011 comme adjoint administratif 2^{ème} classe pour une durée hebdomadaire d'environ 4 heures. A compter du 1^{er} juillet 2011 Madame Tatiana Buet sera nommée adjoint administratif 2^{ème} classe stagiaire pour une durée hebdomadaire de 25 heures et sera titularisée au 1^{er} juillet 2012

- Agent technique

Afin de favoriser son insertion dans le monde du travail et de permettre d'acquèrir une formation et une expérience, le maire propose d'engager dans le cadre d'un contrat unique d'insertion (CUI) Monsieur Etienne Rouzé, 29 ans, actuellement en recherche d'emploi à raison de 20 heures par semaine. Le Contrat unique d'Insertion bénéficie d'une aide

financière qui se calcule en fonction d'un pourcentage du SMIC par heure travaillée, à savoir 80 %.

Etienne Rouzé secondera Guy-Noël Guiheux pour l'entretien de la commune en CDD pour une période de 6 mois renouvelable jusqu'à 24 mois maxi.

Le conseil, à l'unanimité, répond favorablement à cette proposition

7. Diagnostic d'accessibilité voirie

Le maire informe le conseil que lors du dernier conseil communautaire, Monsieur Michel Guiard, Président, a proposé aux communes la délégation à la CCVV de la maîtrise d'ouvrage pour réaliser le diagnostic d'accessibilité voirie.

Les membres du conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la délégation de la maîtrise d'ouvrage à la communauté de communes pour réaliser le diagnostic d'accessibilité voirie.

8. Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la délinquance

Chaque commune de la CCVV devant désigner un délégué pour participer aux diverses réunions des commissions, Madame Anne Bernstein s'étant proposée, sa candidature est acceptée à l'unanimité.

9Activité des syndicats

A/ SMIRTOM

Lors de la réunion du Comité Syndical du 21 octobre 2010 le retrait du Syndicat de la commune de Sailly a été accepté. Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, se montre favorable au retrait de la commune de Sailly du SMIRTOM.

10 Assainissement communal

Le maire propose au Conseil pour l'année 2011 le contrat de la société NEELS pour le traitement et les vidanges des installations communales. Le devis est de 609 € TTC par passage. Le devis de la société TPL est de 986.70 €TTC. Le conseil, à l'unanimité, accepte le devis de la société NEELS.

11 Divers

- Dans le cadre des fêtes de fin d'année, le conseil accepte la fermeture de la mairie les vendredis 24 et 31 décembre
- Réflexion sur le nom du futur groupe scolaire : aucune proposition n'a été formulée

- La distribution du colis de Noël des anciens se fera courant semaine 51 par Guy-Noël Guiheux
- Passage à la télévision tout numérique au 8 mars 2011 : Dossier consultable en mairie par les administrés qui constateront des problèmes de réception dans les semaines à venir.
- Noël de Clément Rouzé : Ouverture tous les samedis et dimanches du 14 novembre au 8 janvier de 19H30 à 22 H
- Téléthon : Permanence dans le relais associatif le vendredi 3 décembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 10